

Paris, le 16 mars 2017

Un premier accord QVT pour CNP Assurances au service de la dynamique collective

CNP Assurances a signé avec trois organisations syndicales représentatives des salariés son premier accord relatif à la qualité de vie au travail (QVT). Accompagnant la transformation de l'entreprise, il place la qualité du travail au cœur de la démarche.

La stratégie de rééquilibrage du modèle d'affaires de CNP Assurances vers la protection et la réussite de sa transformation digitale reposent sur l'engagement de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour accompagner ces développements, CNP Assurances vient de signer son premier accord relatif à la qualité de vie au travail (QVT) avec 3 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et UNSA) pour une durée de trois ans.

« *CNP Assurances place le dialogue au sein des équipes au cœur de sa démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail. L'entreprise et son environnement se transforment favorisant le collaboratif, l'agilité et l'initiative. L'accord QVT constitue un des leviers de cette transformation* » indique Bérengère Grandjean, directrice des ressources humaines de CNP Assurances.

Pour une organisation de travail adaptée

- L'accord place ainsi la qualité du travail au cœur de la démarche et vise à favoriser l'autonomie, l'intérêt du travail et les relations entre les collaborateurs. Il s'agit de solliciter le plus souvent possible la participation des collaborateurs à l'aménagement de leurs conditions de travail et de donner accès aux managers à des outils de pilotage plus agiles.
- L'accord met, d'autre part, le digital au service de la qualité de vie au travail et entend assurer à chacun le respect de son droit à la déconnexion. Outre la diffusion d'un « *guide des bonnes pratiques numériques* » et la sensibilisation au risque de connexion permanente, un droit d'alerte est instauré et peut être actionné par tout salarié estimant que son droit à la déconnexion n'est pas respecté.
- Pour favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie privée, l'accord renforce l'information des collaborateurs sur l'ensemble des dispositifs déjà existants, notamment en matière de parentalité ou en faveur des aidants familiaux. Une expérimentation du télétravail sur un an est mise en place.
- Pour renforcer l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations, l'accord prévoit des actions pour une plus grande mixité des effectifs, en veillant à l'égalité dans les promotions, rémunérations et évolutions professionnelles.
- Enfin, l'accord poursuivra les actions entreprises en matière de prévention des risques psycho-sociaux définies dans l'accord précédent.

L'accord QVT prend effet pour une durée de trois ans. Des rendez-vous jalonnent toute l'année 2017 pour le faire vivre dans toutes ses composantes.

A propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 200 millions d'euros en 2016. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 35 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.

- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1er marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

www.cnp.fr

[@CNP_Assurances](https://twitter.com/CNP_Assurances)

Contacts presse

CNP Assurances :

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez nous sur :

